

Privilège—M. J. Turner

J'ajouterais que le gouvernement a révélé à ces fiscalistes beaucoup plus de données confidentielles qu'il ne m'en a communiquées en tant que membre du comité des finances. En effet, le gouvernement n'a fourni aucun renseignement secret au comité des finances lors de la seule séance où celui-ci a étudié cette question. Pourtant, ces 20 personnes ont accès à des données secrètes depuis l'automne dernier.

Je trouve que le gouvernement aurait dû prévoir une meilleure formule de consultation. Je déplore qu'il ne l'ait pas fait.

Je m'inquiète aussi, monsieur le Président, que le ministre des Finances applique deux poids et deux mesures dans ses relations avec le Parlement et avec les groupes de l'extérieur. Il est remarquable que les médias qui ont beaucoup de colonnes à remplir et de temps d'antenne à occuper entre 20 heures jeudi soir et le lendemain aient droit à un accès presque illimité en ce qui concerne le nombre de journalistes autorisés à participer à la séance d'information à huis clos. On leur permet aussi d'amener des fiscalistes de l'extérieur.

Mon bureau n'a pas demandé cela, monsieur le Président, quand nous avons négocié avec le ministre. Nous avons simplement demandé une petite augmentation du nombre de personnes qui pourraient participer à la séance d'information à huis clos. Le ministre, dans sa grande générosité, a dit que nous pouvions avoir huit personnes plutôt que les six ou sept qui étaient autorisées lors de la dernière séance d'information à huis clos sur le budget, mais quand nous avons demandé que cinq de nos recherchistes accompagnent trois de nos députés, il a refusé en disant qu'il choisirait les huit. Le ministre a donc décidé, dans sa sagesse, de choisir qui représenterait chaque caucus parlementaire à la séance d'information à huis clos. Et, bien sûr, tandis que les experts de ces firmes du secteur privé étudient aujourd'hui la documentation . . .

M. Lewis: Quel rapport cela a-t-il avec la question de privilège?

M. Cassidy: . . . nous ne pourrions pas l'étudier avant demain.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Bien que la Présidence comprenne ce que dit le député, il me semble que ce n'est ni le moment ni l'endroit pour le dire.

La question dont la Présidence est saisie porte sur le fait qu'il y a apparemment un groupe de 20 personnes qui ont accès aux documents de la réforme fiscale avant que le ministre des Finances ne présente son Livre blanc à la Chambre. Toutes ces personnes se sont engagées par serment à ne pas révéler ce qu'elles apprennent grâce à leur situation tant que le ministre des Finances n'aura pas fait sa déclaration, demain soir.

On insinue que les membres de ce groupe de 20 personnes risquent d'être avantagés par ce qu'ils ont appris en donnant des conseils au gouvernement, pas seulement maintenant mais durant un certain temps. Peut-être. On ne semble toutefois pas insinuer qu'un seul membre de ce groupe de 20 ait révélé des informations secrètes ni que le serment de secret n'ait pas été respecté. Je tiens à être absolument certain que j'ai interprété

correctement les commentaires de tous les députés. Il me semble que personne n'a laissé entendre cela. Je tiens à être absolument sûr que personne ne le pense.

Par ailleurs, je tiens à être absolument certain que tous les députés pensent que j'ai bien compris la teneur de la question de privilège, à savoir que ces conseillers, malgré qu'ils aient prêté serment, reçoivent des informations que les députés n'ont pas. Il me semble que c'est essentiellement la raison pour laquelle on prétend qu'il y a atteinte aux privilèges.

Si je n'ai pas très bien compris, je voudrais que les députés me le disent.

Je vois le chef de l'opposition (M. Turner) se lever.

M. Cassidy: Puis-je conclure, monsieur le Président?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, aucun député de ce côté-ci de la Chambre n'insinue qu'une seule des 20 personnes en question n'a pas respecté son serment, à ce que nous sachions. Le ministre des Finances a toutefois reconnu qu'à ces réunions qui avaient lieu aujourd'hui, ces personnes obtenaient des informations anticipées. La question n'est pas de savoir si elles ont enfreint leur serment—personne ne l'insinue de ce côté-ci—mais qu'elles ont 24 heures d'avance sur le reste de la population canadienne pour mettre à profit ces informations. Au moment où elles auront l'autorisation de les publier, elles auront une avance qui constituera un avantage injuste sur leurs concurrents, sur les autres Canadiens et sur les députés.

• (1620)

Mon deuxième argument, très brièvement, est que le simple fait que ces personnes aient été autorisées à prendre connaissance de ces informations fiscales—et peu importe qu'il s'agisse d'un budget ou non—qui seront suivies d'une motion des voies et moyens, et le fait que ces personnes aient obtenu ces informations avant tous les députés de la Chambre dans le cadre de notre séance d'information à huis clos normale, et avant tous les représentants des médias qui y ont participé, constituent une violation de nos privilèges de député. Nos droits de gardiens des voies et moyens de notre pays, du pouvoir du Parlement d'examiner la fiscalité ou les projets de fiscalité ou de dépenses, ont été bafoués.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi appuyer la thèse développée par le chef de l'Opposition officielle à l'effet que le privilège des parlementaires a été brimé par la démarche et l'attitude du ministre des Finances.

Monsieur le Président, je pourrais vous parler de blâmer le gouvernement de ne pas avoir consulté les personnes âgées qui ont été trompées par ce gouvernement et qui ont forcé le ministre des Finances à reculer à deux occasions dans le dossier de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse et au niveau de l'assurance-chômage pour les travailleurs âgés.